

Au moment où la Maurienne vient de voir la naissance d'une nouvelle AFP à Villargondran, où celle de Valmeinier est relancée vers un nouvel avenir, où plusieurs communes de la vallée ont mis en route la réflexion pour la création d'une AFP, il était normal qu'une voie mauriennaise soit sollicitée pour cet éditorial. Président d'une AFP créée en 2010, donc encore assez jeune, et membre bien modeste du Conseil d'Administration de la Fédération des AFP, j'ai voulu me mettre dans les pas de mes prédécesseurs, pour redire ici l'importance que peut représenter une fédération des associations foncières pastorales.

Cette fédération, souhaitée par Gilles VIVET dans son éditorial d'avril 2011, a vu le jour en mai 2012, au moment où Georges AJOUX, dans son éditorial, évoquait, parmi les rôles d'une AFP, celui de préserver l'héritage de nos anciens. Je retiens ce rôle, car c'est celui qui a fait changer, dans l'AFP de Saint Julien, des attitudes hostiles à l'AFP : les travaux qui ont permis le développement et la sécurisation des activités agricoles, les campagnes de défrichage, ont eu pour résultat que de nombreux propriétaires et d'autres habitants de la commune, perçoivent très concrètement le rôle capital d'une AFP dans la politique territoriale. La remise en valeur d'un patrimoine, des traces des efforts et de la vie quotidienne de nos ancêtres, a changé leur vision.

Au fil de ses six années d'existence, la fédération des AFP de Savoie n'a cessé d'affiner les trois axes de son action :

- **Représenter** et promouvoir les AFP auprès de l'ensemble des interlocuteurs.
- Aider à la **modernisation** des AFP pour tendre vers un bon fonctionnement.
- Apporter une aide concrète aux AFP pour **pérenniser** leur action, par des formations, des aides concrètes au démarrage, des aides à la transition, etc.

Comme trésorier, je voudrais rappeler l'importance pour nous tous, en terme de représentativité, d'adhérer à cette fédération qui nous aide et nous représente. Nous abordons la fin de l'année 2018 avec 21 adhésions d'AFP, mais aussi de 13 communes ou collectivités locales, l'adhésion de ces dernières marquant à l'évidence la prise en compte par les élus de l'importance des AFP dans leur propre effort de développement harmonieux et structuré de l'activité agricole, comme le rappelait Gilles VIVET dans la lettre de l'automne 2016. Il n'est pas trop tard pour les nouvelles AFP d'adhérer et pour chacun de nous de retrouver le formulaire d'adhésion, de le remplir et de faire aussi adhérer nos communes et communautés de communes.

Quels vœux pour notre fédération pour l'année qui s'achève ?

Tout d'abord des **remerciements**, pour le Conseil Départemental, les services de l'État, et la Société d'Économie Alpestre, qui soutiennent très concrètement notre fédération et à travers elle toutes nos AFP, même si les moyens qui leurs sont donnés ne sont pas toujours à la hauteur.

Ensuite un **vœux** : que les tâches « obligatoires et légales » qui incombent aux membres bénévoles des conseils syndicaux de nos AFP, et qui, il faut bien le reconnaître, nous dépassent largement pour la plupart, soient de manière obligatoire prises en charge par les structures de l'État ou par les communes ou communautés de commune. Utopie ? Non, car notre bureau de la fédération mène, entre autres, une réflexion dans ce sens.

Allons de l'avant, bonne nouvelle année à toutes et à tous.

Michel BUFFARD, Président de l'AFP de St Julien, Trésorier de la FDAFP73

SOMMAIRE

P 1 : Edito

P 2 : Vie des AFP/formation

P 3-5 : Loi NOTRe et AFP

P 6 : Journée annuelle

P 7 : Revue de presse

P 8 : Actions FDAFP et actualités départementales



Avec le soutien de :



Fédération départementale des AFP de Savoie

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph
Tél. 04 79 60 49 33 / Mél : fdafp73@gmail.com

Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

Les Formations de la FDAFP : « *La gestion quotidienne de votre Association Foncière Pastorale : construire son pense-bête pour l'année* »

La FDAFP73 organise annuellement pour ses membres une à deux sessions de formation. Le programme est défini annuellement par les membres du conseil d'administration et est, selon le calendrier, discuté en Assemblée Générale.

Cette année une dizaine d'AFP étaient présentes pour suivre, le 12 novembre 2018, la formation intitulée : « *La gestion quotidienne de votre Association Foncière Pastorale : construire son pense-*

avec comme intervenant Marc POLGE (ASAInfo, spécialiste des Associations Syndicales Autorisées de propriétaires) :

→ Les actions périodiques et non périodiques d'une AFP

→ Le calendrier qui en découle

→ Les procédures rigoureuses à mettre en place

Chaque AFP a pu partir avec un calendrier des actions à réaliser chaque année et des fiches d'aide à la gestion.

Les participants ont souhaité voir cette demi-journée prolongée par une seconde demi-journée de formation à mettre en place au

printemps 2019.

A RETENIR :

Le Compte Administratif doit :

◇ être voté avant le 30 juin (le comptable doit transmettre le compte de gestion avant le 31 mai).

Pour l'Assemblée Générale :

◇ une liste des propriétaires membres de l'AG doit être réalisée et déposée pendant 15 jours au siège,

◇ les convocations doivent être envoyées au moins 15 jours avant la date de l'AG (possibilité par mail).

Les échanges ont été très riches et donneront lieu à des fiches thématiques et des alertes par mail (contenu d'une délibération, calendrier type...).



bête pour l'année »

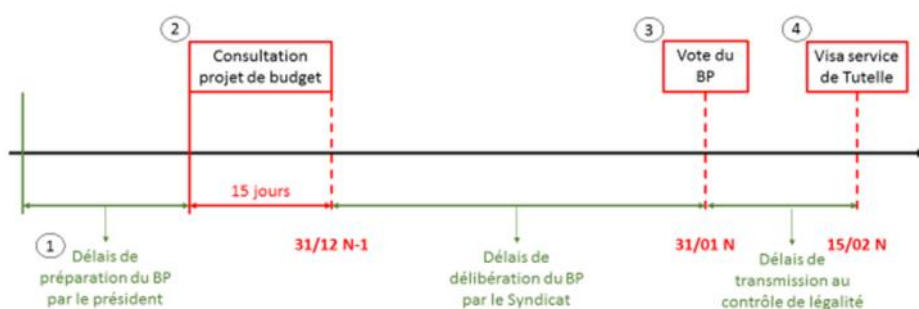
Cette formation construite sur la matinée a réuni 17 participants. Elle a permis d'aborder les axes suivants

Elaboration du Budget Prévisionnel

1. Le Budget Prévisionnel (BP) est **construit** en fin d'année (N-1) **par le Président** de l'AFP.

2. Il doit être **mis en consultation** par le président auprès des propriétaires **pendant 15 jours**.

- Un affichage est nécessaire pour informer les propriétaires que le budget prévisionnel est consultable.
- Le budget doit obligatoirement être mis à disposition au siège de l'AFP par affichage ou lors des créneaux d'ouverture. En complément, il peut aussi l'être à d'autres endroits faciles d'accès (mairie, page internet...). Des remarques concernant le budget doivent pouvoir être recueillies.
- Le budget consultable peut être simplifié : fonctionnement/ investissement, recettes/dépenses.



3. Le **vote** du BP par le conseil syndical doit être effectué **au plus tard le 31 janvier** (c'est bien le plan comptable M14 qui s'applique mais la date limite de vote du budget n'est pas celle des communes établies au 31 mars).

- Le président participe bien au vote du BP (Contrairement au fonctionnement des communes où le maire ne participe pas au vote).
- La délibération du Conseil Syndical doit faire apparaître :

- « Préparé par le président
- Affiché du ... au ... au siège de l'AFP
- Validé en Conseil Syndical »

Le BP doit être **transmis au service de Tutelle au plus tard le 15 février (année N)**.

Retrouvez plus de précisions dans la fiche thématique ici :

<http://www.echoalp.com/outilsfdafp.html>

INDICE DE FERMAGE

L'indice de fermage applicable pour les échéances comprises entre le 01 octobre 2017 et le 30 septembre 2018 est de 106,28 soit une diminution 3,02 % par rapport à l'année précédente.

Pour les alpages (dont les loyers sont normalement définis à l'aide d'une grille de points), la valeur du point indexée sur l'indice national de fermage est de 1,16 € pour la période du 01 octobre 2017 et le 30 septembre 2018.

VIE DE LA SEA



L'équipe de la SEA s'est agrandie en juillet 2018 avec l'arrivée d'Audrey ROY. L'accompagnement des AFP fait partie de ses missions. Elle est donc une interlocutrice supplémentaire sur la question des AFP.

PAGE WEB

Pour rappel, la FDAFP dispose d'une page web à disposition de ses adhérents. La FDAFP y met en ligne :

⇒ les documents liés au fonctionnement institutionnel (statuts, membres du CA, CR de réunion ...)

⇒ Des documents liés aux actions de la FDAFP (diaporama des rencontres et formations)

⇒ Des fiches thématiques.

⇒ Ses actualités

<http://www.echoalp.com/fd-afp.html>

Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

Le conseil d'administration et le bureau, depuis notre dernière publication, se sont réunis à quatre reprises : le 28 septembre 2017, le 29 janvier 2018, le 27 mars 2018 et le 02 octobre 2018. Les comptes rendus sont désormais disponibles et accessibles à tous sur le site internet suivant : <http://www.echoalp.com/fd-afp.html>



Explication : Loi NoTRe et AFP

I/ LA LOI NOTRE : DEFINITION ET CONSEQUENCES

La loi NOTRe, du 7 août 2015, est le dernier dispositif de la réorganisation des territoires administratifs français, Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique. L'objectif de cette loi est de transformer l'architecture territoriale pour aboutir à une organisation plus lisible pour les citoyens et une action publique plus efficace.

• DES RÉGIONS RENFORCÉES :

Fin 2014, 13 grandes régions ont été créées remplaçant les 22 plus petites. La loi NOTRe a renforcé les compétences des Régions en leur donnant surtout des fonctions de programmation, de planification et d'encadrement de l'action des collectivités situées dans leur ressort.

Dorénavant, les régions sont notamment responsables :

- de la définition des orientations en matière de **développement économique**. Pour ce faire, elles élaborent chacune un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui définit notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises,
- de l'élaboration, en matière **d'aménagement du territoire**, d'un schéma régional, d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),



Elles ont autorité de gestion de **Plan de Développement Rural** qui permet l'accès aux fonds européens (FEADER). L'enjeu pour 2021 est de renouveler des aides favorables au pastoralisme dans ce cadre-là.

• DES DÉPARTEMENTS MAINTENUS MAIS AUX COMPÉTENCES RESSERRÉES :

La loi NOTRe désigne les Départements (Conseils départementaux) comme les chefs de file en matière **d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires**.

Les Départements conservent aussi dans leur giron deux compétences partagées avec les autres acteurs soit la gestion des **collèges** en lien avec l'enseignement, le domaine **culturel**. Il leur est permis d'intervenir en ingénierie et en aide aux investissements auprès des collectivités en cas de carence d'initiative privée.

La capacité d'action Départementale est également **maintenue** pour ce qui est de **préserver, restaurer et partager les espaces** naturels remarquables, agro-pastoraux ou forestiers. Les Départements se voient confortés sur les compétences Espaces Naturels Sensibles, Randonnée et activités de Pleine Nature (ENS / PDIPR-CDESI), protection des espaces agricoles et naturels (PENAP), ainsi qu'aménagement et équipement rural qui recouvrent l'ensemble des mesures d'améliorations foncières en espaces agricoles, pastoraux et forestiers, hydraulique agricole. Ils sont renforcés sur les questions d'Associations Syndicales Autorisées (pastorales, agricoles, forestières). Leurs interventions peuvent s'adosser au cadre juridique du Programme de Développement Rural (PDR) Auvergne-Rhône-Alpes qui légalise les aides au regard de l'Union Européenne et permet un effet levier financier auprès du FEADER de 1€ pour 1€.

Le **soutien économique** aux filières agricoles et forestières locales, au pastoralisme est par ailleurs assumé par le Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) dans le cadre du PDR, par convention avec la région (SRDEII).

• UNE NOUVELLE CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS AUX COMPÉTENCES RENFORCÉES :

Dans le cadre de la loi NOTRe, des compétences sont transférées des communes vers les communautés de communes et communautés d'agglomération, ce qui incite les communes à se regrouper.

Les intercommunalités ont dorénavant des compétences en matière de :

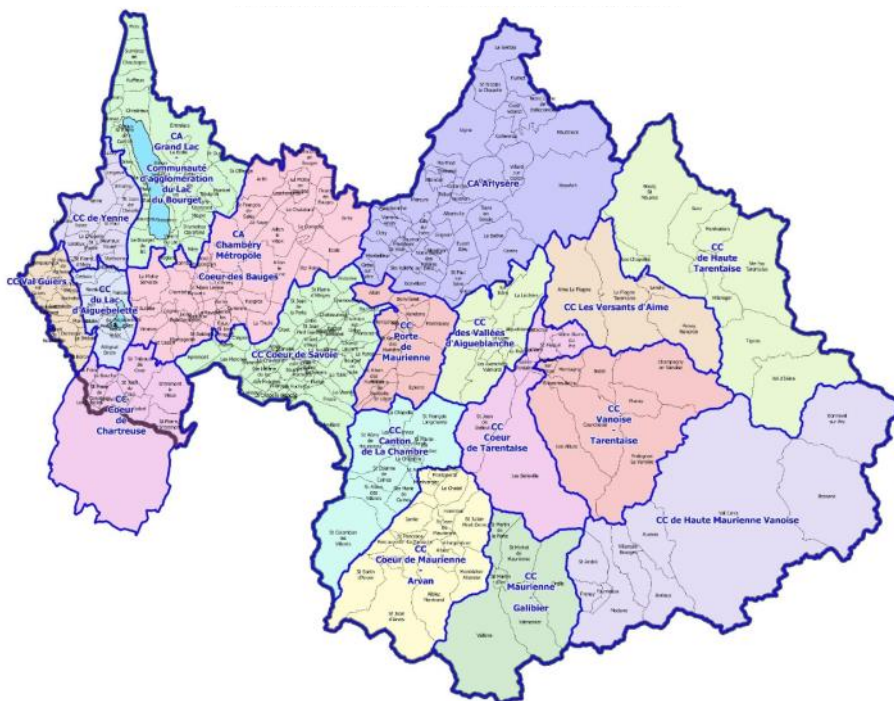
- promotion du **tourisme** et création d'offices du tourisme (avec certaines exceptions)
- aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**
- gestion des **milieux aquatiques** et **prévention contre les inondations**
- eau et assainissement**
- gestion des **déchets ménagers** (en 2020)
- élaboration des **PLU**

Elles gardent aussi des compétences sur le **développement économique** et **l'environnement**.

II/ LA NOUVELLE STRUCTURATION DE LA SAVOIE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les communes de Savoie sont engagées dans une structure intercommunale à fiscalité propre. Au 1^{er} janvier 2017, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été mis en place.

Le département de la Savoie compte désormais 18 intercommunalités : 3 communautés d'agglomération et 15 communautés de communes (dont une siège dans le département de l'Isère – CC Cœur de Chartreuse).



EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017
Source : Direction Départementale des Territoires

III/ LES NOUVELLES INTERCOMMUNALITES ET LES AFP

Les intercommunalités récupérant certaines compétences des communes, partenaires historiques des AFP, se voient devenir des **interlocuteurs privilégiés pour les AFP**. Les compétences des intercommunalités qui peuvent être liées aux AFP sont :

- ⇒ le développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...)
- ⇒ les autres actions environnementales.

Pour vous repérer dans cette nouvelle organisation, le tableau ci-dessous présente les différentes commissions intercommunales pouvant être concernées par la thématique des AFP et les contacts pouvant vous être utiles.

Ces informations ont été recueillies par le biais des sites internet de l'Etat et des intercommunalités. Si vous observez des erreurs, n'hésitez pas à nous les signaler.

Intercommunalité	Commission(s) pouvant être concernée(s) par la thématique des AFP	Interlocuteur(s)	Contact	AFP Concernée(s)
CA Arlysère	Agriculture, forêt	Emmanuel HUGUET (maire de Villard-sur-Doron)	L'Arpège, 2 Avenue des Chasseurs Alpains - - B.P. 20109 73207 Albertville - Tel : 04.79.10.48.48 - Fax : 04.79.10.01.81 - Mail : contact@arlysere.fr	AFP des Vignes, AFP du Cornet de Roselend, AFP de Cevins , AFP des Hauts d'Ugine
CA Chambéry Bauges métropole	Agriculture périurbaine, forêts, des cours d'eau, développement durable, espace naturel et transition énergétique	Luc BERTHOUX (Maire de la Motte Servolex)	106 allée des Blachères - - 73026 Chambéry Cedex - Tel : 04.79.96.86.00 - Fax : 04.79.96.86.01 - Mail : administration.generale@chambery-metropole.fr	AFP des Cols du Golet et de Bornette, AFP de Verel Pragondran
CA du lac du Bourget (Grand Lac)	Agriculture - territorialisation	Bernard MARIN (Maire d'Entrelacs)	1500 boulevard Lepic - CS20606 - 73106 AIX-LES-BAINS Cedex - Tel : 04.79.35.00.51 - Fax : 04.79.35.70.70 - Mail : contact@grand-lac.fr	AFP de Landard
CC Cœur de Maurienne—Arvan	Espaces naturels et développement durable	Anne CHEVALLIER (Elue au Chatel)	avenue d'Italie - - 73300 Saint Jean de Maurienne Cedex - Tel : 04.79.83.07.20 - Fax : 04.79.83.07.21 - Mail : contact@coeurdemaurienne.com	AFP des Alpes du Chatel, AFP de Montricher, AFP La Mélièze, AFP de Montdenis, AFP de St Julien, AFP des Câbles (<i>Hermillon</i>)
CC Cœur de Savoie	Agriculture et forêt	Jean-François DUC (Maire de La Trinité)	Place Albert Serraz - BP 40020 - 73800 Montmélian cedex - Tel : 04.79.84.36.27 - Fax : 04.79.84.36.28 - Mail : secretaire@cc.coeurdesavoie.fr	AFP de Cruet ,AFP de Montendry, AFP du Replat, AFP de l'Adret et des Blaches
CC Porte de Maurienne	Aménagement du territoire	Marcel CHAPUIS	Grande Rue 73220 Aiguebelle - Tel : 04.79.44.31.61 - Fax : 04.79.44.28.66 - Mail : communaute.de.communes@portedemaurienne.eu	AFP des Saloirdes, AFP de Montsapèy
CC des Vallées d'Aigueblanche	Travaux, sécurité, sentiers, agriculture et eau potable	Thierry BRUNIER (maire de Saint Oyen)	40 Chemin des Loisirs, 73260 Aigueblanche - Tel : 04.79.24.20.04 - Mail : secretariat@ccva-savoie.com	AFP de Celliers, AFP de Naves
CC les Versants d'Aime	Economie, activités artisanales, aménagement du territoire	Jean-Luc BOCH (maire de La Plagne-Tarentaise)	Les Versants d'Aime 1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex - Tel : 04.79.55.40.27 - Fax : 04.79.55.46.88 - Mail : contact@versantsdaima.fr	AFP de la Côte d'Aime
, CC Haute Maurienne Vanoise	Aménagement de l'espace et de l'environnement	Pierre VINCENTET (élu Val Cenis)	Maison cantonale 9 pl Sommeiller 73500 Modane - Tel : 04.79.05.26.67 ou 04.79.05.10.54 - Mail : info@cchmv.fr	AFP du Lavoir, AFP du Bourget, AFP Modane Périphérie, AFP du Seuil et d'Arondaz
CC Maurienne Galibier	Environnement	Jean-Pierre ROUGEUX (maire de Valloire)	36 Rue Général Ferrié 73140 SAINT-MICHEL-DE-MAURIEUNE - Tel : 04.79.56.52.54 - Fax : 04.79.59.21.27 - Mail : info@maurienne-galibier.com	AFP d'Orelle, AFP de Valmeinier, AFP du Crey Rond, AFP La fontanelle, AFP du Thyl, AFP des Bourguignons, AFP de Fontaine Boureau, AFP de Ratut Mollard
CC Cœur de Tarentaise	Environnement	Georges SAINT-GERMAIN (maire de Hauteceour)	133 quai St-Réal 73600 MOUTIERS - Tel : 04.79.24.41.41 - Mail : contact@coeurdetarentaise.fr	AFP de Montfort, AFP de Montmagny
CC du canton de la Chambre	Développement économique	Pierre Yves BONNIVARD (maire de Saint Colomban des Villards)	45 Route de la combe 73130 Saint Etienne de Cuines - Tel : 04.79.56.26.64 - Fax : 04.79.59.40.79 - Mail : comcc@orange.fr	AFP des Villards, AFP de Maisons Puges, AFP du Cruchet, AFP du Pinais et Plan Pra
CC Haute-Tarentaise	Développement Territorial et des nouveaux projets structurants	Paul CUSIN-ROLLET (maire de Sainte Foy Tarentaise)	8, rue Célestin Freppaz - BP 1 73707 SEEZ Cedex - Tel : 04.79.41.01.63 - Mail : contact@hautetarentaise.fr	AFP des Cassettes et du Solliet

Fédération Départementale des AFP de Savoie

- nos actions

Rencontres automnales des AFP des Savoie

Cette année la rencontre annuelle de la Fédération des AFP de Savoie a été mutualisée avec celle de l'Union des Associations syndicales Autorisées de Haute-Savoie. Les AFP des Savoie se sont ainsi rassemblées le 12 octobre dernier sur le territoire de l'AFP des Cols du Golet et de Bornette, à cheval sur les deux départements.

Le principe de cette journée était de permettre aux président(e)s et membres d'AFP, mais également aux élus de communes support d'AFP, le temps d'une journée, d'**échanger sur des thématiques techniques transversales et partagées**. Une place toute particulière a également été faite dans la programmation de cette journée aux **élus du Conseil Savoie Mont Blanc** afin de présenter la **nouvelle politique pastorale du Conseil Savoie Mont Blanc**.



Cette journée a été marquée par deux temps :

La matinée en salle a commencé par le mot d'accueil de Jean-Luc BERTHALAY (Maire de la commune de Bellecombe-en-Bauges) et Michèle LUTZ (Maire de DOUSSARD, VP du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges) qui ont rappelé l'importance d'une collaboration forte et d'une vision commune entre les départements notamment sur les questions pastorales.

Puis, Stéphane BLANC, président de l'AFP des Cols de Bornette et du Golet, a présenté cette dernière créée en 2011. Elle a la particularité d'être à cheval sur 4 communes (Doussard, Lathuile, Doucy en Bauges et Bellecombres en Bauges) et deux départements. D'une superficie de 460 ha, sa création a été motivée par la création d'une piste de desserte des alpages de 3 km pour un montant de 229 000 € HT en 2014.

Ce sont ensuite, Monique BASSI-LEGER (présidente de l'AFP de Celliers et présidente de la FDAFP73) et Bruno SONNIER (Président de l'AFP de Manigod et de l'UAFA74) qui ont animé le reste de la matinée.

Ils ont ainsi présenté la situation des AFP des Savoie en pointant des enjeux majeurs et partagés pour les années à venir : le **renouvellement des président(e)s d'AFP** mais aussi la nécessité d'avoir un cadre technique permettant aux président(e)s d'assurer une **relation technique et opérationnelle essentielle avec leurs collectivités supports** (commune ou intercommunalités).

La seconde partie de la matinée a été consacrée au thème technique suivant : « **Quelles ressources pour financer le fonctionnement de nos AFP** ». Trois axes ont été développés et discutés :

- Pourcentage de participation sur le montant des travaux
- Part conservée sur le montant des locations
- Instauration d'une redevance

Ces échanges ont donné lieu à la rédaction d'une **fiche technique**, cette dernière est consultable sur la page internet de la FDAFP73. <http://www.echoalp.com/outilsfdafp.html>

L'après-midi a permis aux participants de découvrir concrètement les travaux réalisés sur l'AFP des Cols de Bornette et du Golet et notamment la piste pastorale. Cette visite des alpages était l'occasion pour les présidents des deux départements d'échanger de manière informelle et conviviale sur des sujets partagés.



AFP des Col du Golet et de Bornette

Date de création : automne 2011

Surface : 460 ha

Nombre de compte cadastraux : 74

AFP à cheval sur 2 départements et sur 4 communes : Doussard, Lathuile, Doucy en Bauges et Bellecombe en Bauges

Président : Stéphane BLANC (propriétaire et éleveur)

Une action citoyenne en faveur de l'environnement



Toute l'équipe prête à se mettre au travail !

Mercredi 6 juin, une équipe de salariés de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, menée par Sébastien Negro, avait rendez-vous au square, près de l'église, avec Pierre Lachenal, secrétaire général de "Montagne Vivante", Sébastien Mailland-Rosset, coordinateur de la Société d'Économie Alpestre de la Savoie et Michel Buffard, président de l'Association Foncière Pastorale locale. Après le café d'accueil, tous se rendaient Chemin de l'Épine, sur une

zone récemment défrichée, pour une journée de nettoyage. Cette zone, jadis occupée par une décharge, était en effet jonchée de tessons et autres déchets dangereux. Équipés de gants et armés de seaux, pelles et râteaux, ils se sont aussitôt mis au travail, épierrant aussi le sol en vue de reconstituer un murger, comme il y en avait en bordure des parcelles dans ce secteur.

C'est dans le cadre de ses actions de responsabilité sociale des entreprises que la

Caisse d'Épargne Rhône-Alpes propose à ses salariés de participer à une action de solidarité : une demi-journée est offerte par l'entreprise et une autre prise par le salarié sur ses congés ou RTT. Depuis 2014, sur les deux départements savoyards, mais aussi l'Ain, l'Isère et le Rhône, 5 600 heures de travail ont été données par 800 bénévoles pour aider 60 associations dans différents domaines : social, handicap, intergénérationnel ou, comme ici, environnement.



Pour retrouver un usage pastoral, cette zone du quartier de l'Épine avait besoin d'un sérieux nettoyage.

Cette année plus de 200 collaborateurs œuvrent sur 20 actions solidaires.

Créé en 2010, le Fonds de Dotation "Montagne Vivante" est destiné à soutenir des actions de préservation, de développement et d'aménagement des espaces montagnards. Quant aux Associations Foncières Pastorales, il y en a une quarantaine en Savoie, allant de 20 à 1 600 hectares, celle de Saint-Julien se distinguant car elle rassemble toutes les formes de pastora-

lisme. Son président, en tout cas, s'est tout de suite montré intéressé lorsque cette proposition de journée citoyenne lui est parvenue. Après une longue période de déprise agricole, cette opération s'inscrit dans un plus large mouvement de reconquête, en plein essor dans la commune. Notons aussi la présence de Claude Bellerand, vice-président d'une AFP (La Chapelle-du-Bard) venu pour s'informer et participer.

Pierre Dompnier

Fédération Départementale des AFP - vie des AFP

AFP DE VILLARGONDRAN (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

Après plusieurs années de concertation et de réflexion, des propriétaires de la commune de Villargondran, accompagnés par la CASMB et la DDT ont décidé de se constituer en AFP lors de l'AG constitutive le 01 octobre 2018 sur la commune de Villargondran. Cette AFP de zones intermédiaires est constituée de forêt et de zones de pâturage pour une surface totale de 120 ha. Le président, Yves PASQUIER, a été élu dans la foulée de l'assemblée générale constitutive par les membres du bureau nouvellement élus.

AFP DE VALMEINIER (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

L'AFP de Valmeinier était Sous-tutelle des services de l'Etat qui a organisé le 10 juillet dernier, une Assemblée générale afin de réélire un nouveau bureau et remettre en marche l'AFP. Les propriétaires avaient le choix entre deux listes. L'ensemble des membres de la liste conduite par André JOET a été élu. André JOET a été élu président de l'AFP de Valmeinier. Les premières actions que souhaite engager le bureau sont : la mise en place de contrats de locations avec les éleveurs et la redistribution des loyers aux propriétaires.

AFP DE VILLARODIN-BOURGET (TERRITOIRE DE TARENTEISE)

Dans le cadre de compensation agricole liés au projet TELT, l'AFP travaille à l'installation de deux exploitations sur son territoire : une exploitation en vaches laitières avec transformation et une exploitation équine et de production de plantes aromatiques et médicinales.

AFP DU LAVOIR (TERRITOIRE DE MAURIENNE)

L'AFP du Lavoir a ouvert cet été les portes de l'alpage du Lavoir lors d'une journée porte ouverte

à destination du grand public. Ce sont près de 100 personnes qui l'espace d'une journée ont pu rencontrer les producteurs et découvrir la richesse du territoire de l'AFP.

AFP DE L'ADRET ET DES BLACHES (TERRITOIRE DE BELLEDONNE)

Après plusieurs années à la tête de l'AFP, Michel HILAIRE, a décidé de quitter la présidence. C'est Françoise LESTRAT qui a été élue présidente de l'AFP. Elle rejoint ses collègues présidentes des AFP de Celliers, les Bourguignons Montmagny et Villarodin.



Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

Observatoire des AFP de Savoie



1 ENQUETE En ligne

Dans l'objectif de connaître au mieux les AFP du territoire savoyard pour porter leurs revendications, leur proposer des actions et des formations au plus près de leurs besoins, la FDAFP de Savoie et la SEA ont lancé cet été une enquête

auprès de toutes les AFP du territoire.

Cette enquête permettra également de comparer les éléments recueillis lors d'une enquête réalisée par le Conseil Départemental en 2008 auprès des AFP.

Retrouvez très bientôt les résultats complets sur la page web de la FDAFP.



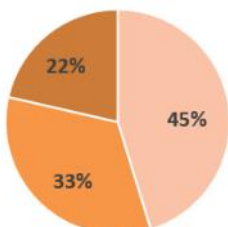
créées entre
1976 et 2018

42

ASSOCIATIONS FONCIERES PASTORALES autorisées en Savoie

REPARTITION DES AFP en fonction des surfaces

0-100ha
100-1000ha
1000ha et plus



Nombre d'AFP créées par année



40098 ha

De surfaces
incluses dans
un périmètre
d'AFP

La plus petite
: 16 ha

La plus grande :
15 000 ha



15 AFP

ont agrandi leur
périmètre depuis leur création

Actualités départementales

Responsabilités juridiques en espace pastoral



Le réseau des services pastoraux Rhône Alpes et PACA a créé en 2017, avec l'accompagnement de Delphine Gavend (juriste spécialisée en droit rural), un **guide pratique des responsabilités juridiques** qui peuvent être engagées pour les différents acteurs du domaine pastoral (élus, éleveurs, groupements pastoraux, bergers, propriétaires fonciers).

Ce guide est disponible en version informatique sur le site internet de la SEA
<http://www.echoalp.com/actualites.html#GUIDJURID>

Personnes ressources « AFP » en Savoie

- **Chambre d'Agriculture Savoie Mt-Blanc**
Création : LACOUR Serge
Pôle Territoires - ☎ 04 79 33 82 87
40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph
- **Société d'Economie Alpestre de la Savoie**
Suivi administratif & animation des AFP
animation de la FDAFP73 : MAILLAND-ROSETT Sébastien
☎ 04 79 60 49 33 / 06 64 25 93 23
smailland@sea73.fr
- **Conseil Départemental**
DUPRAZ Jérôme ☎ 04 79 96 74 59
- **D.D.T. : Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex**
Cadre réglementaire et travaux :
FARAUT François ☎ 04 79 71 73 33